

Réf : DCM/2015/n°4/8.2/25.02/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 12/02/2015  
Date de l'affichage : 17/02/2015

### SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,  
Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

#### Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

#### Absents ayant donné procuration :

Noémie CLAUDEL à Philippe CATHALA                      Alain BAILLIEU à Claude LAURIE  
Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE                      Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

#### OBJET :

#### CONVENTION ANCV PROGRAMME SENIORS

Rapporteur :  
Jeanine SOLEYROL

Les différentes analyses des besoins sociaux réalisées par le CCAS ainsi que le renouvellement du projet social du Centre Social et Culturel Municipal, font apparaître une augmentation significative des habitants âgés de 60 ans et plus sur la commune. Parmi eux, des seniors disposant de faibles ressources ou/et n'envisageant pas de partir seul, n'ont pas la possibilité de prendre des vacances.

Afin de palier à ce constat, le Centre Social et Culturel Municipal en collaboration avec le CCAS souhaite organiser une fois par an un séjour s'adressant à ces personnes que nous considérons prioritaires. Pour faciliter le départ en vacances il serait opportun de solliciter le concours de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.). L'A.N.C.V. est un établissement public régi par les articles L 411-1 à L 411- 26 du code du tourisme et placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre chargé du Tourisme. Sa mission est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, elle a mis en place un programme spécifique pour les personnes âgées : Seniors en vacances. Pour relayer ce programme, elle s'adresse à des structures locales pour qu'elles deviennent des porteurs de projet de vacances. En ce qui nous concerne, la Mairie devient ce porteur de projet.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-annexée
- de mandater M. le Maire pour signer ladite convention, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier et effectuer toutes démarches consécutives à cette affaire.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture  
030-21300037-20150225-DCM2015-4-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2015  
Date de réception préfecture : 26/02/2015